

REDACTION & ADMINISTRATION : BOUJALX, rue du Vieil-Abeuvrou, No 12 TOUROING, rue Verte, 66

PRIX DES ABONNEMENTS ROUJALX-TOUROING 8 mois, 4 fr. 50. - Un an, 48 fr. NORD et départements limitrophes 8 mois, 6 fr. - Un an, 24 fr. L'abonnement continue sans avis contraire.

REVUE DE NOUVEAUX TOUROING

Journal Républicain quomien

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES : 0 fr. 25 la ligne RECLAMES : 0 fr. 50 FAITS DIVERS : 0 fr. 75 LOCALS : 1 fr. 00

Élections législatives du 22 février 1891 5<sup>e</sup> CIRCONSCRIPTION D'AYRONES Candidat Républicain H. HERBECQ

1<sup>re</sup> CIRCONSCRIPTION DE BÉTHUNE BASLY ANCIEN DÉPUTÉ DE LA MERNE

Table with 3 columns: Bouvra du Boulevard, Bouvra du Boulevard, Bouvra du Boulevard. Lists names and numbers.

LES JUGES DE PAIX

La Chambre discute une excellente proposition de loi sur la réforme des juges de paix, qui est attendue par le pays tout entier.

Il faut absolument réformer cette procédure. Elle doit être émise comme une réforme, comme une Bastille qu'il s'agit de prendre d'assaut.

La loi propose actuellement ne sera pas une réforme complète, mais ce sera un bon commencement.

On stipulera un certain nombre de tribunaux d'arrondissement qui ne rendent pas de services ou qui ont rendu trop, pour ce qu'ils coûtent, jusqu'à peine quatre-vingt ou quatre-vingt-dix petites affaires chaque année.

Cette suppression de cent à cent-cinquante tribunaux est à la fois une réforme et une économie.

Le général de Miribel prendra les fonctions de major général.

M. Fallières a soumis à la signature de M. Carnot un mouvement judiciaire qui tendrait à supprimer le conseil de la Cour de Paris.

M. Yvès Guyot a fait signer un projet de loi approuvant la convention proposée par la Compagnie d'Orléans et consistant à cette Compagnie d'adopter des lignes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Notre parlementaire nous télégraphie à la date du 17 février :

La séance sera ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Floquet, président.

LE BUDGET

M. Rouvier expose le projet de loi relatif à la loi de finances pour l'exercice 1894. Le projet de loi est renvoyé en commission.

M. Rouvier expose le projet de loi relatif à la loi de finances pour l'exercice 1894. Le projet de loi est renvoyé en commission.

LES JUSTICES DE PAIX

La loi de finances pour l'exercice 1894, relative à la suppression des juges de paix, est discutée.

M. Floquet expose le projet de loi relatif à la loi de finances pour l'exercice 1894. Le projet de loi est renvoyé en commission.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Agence de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 17 février. - Les ministres se sont réunis en conseil à 10 heures sous la présidence de M. Carnot.

Les ministres ont discuté le projet de loi relatif à la loi de finances pour l'exercice 1894.

M. Floquet a exposé le projet de loi relatif à la loi de finances pour l'exercice 1894.

M. Floquet a exposé le projet de loi relatif à la loi de finances pour l'exercice 1894.

M. Floquet a exposé le projet de loi relatif à la loi de finances pour l'exercice 1894.

M. Floquet a exposé le projet de loi relatif à la loi de finances pour l'exercice 1894.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Entre Berlin et Saint-Petersbourg

Berlin, 17 février. - L'ancien ambassadeur à Saint-Petersbourg a reçu l'ordre de quitter la capitale russe.

Paris, 17 février. - On a vu par le compte rendu du conseil des ministres, qu'aux grands manœuvres vont avoir lieu à Nancy.

Paris, 17 février. - On a vu par le compte rendu du conseil des ministres, qu'aux grands manœuvres vont avoir lieu à Nancy.

Paris, 17 février. - On a vu par le compte rendu du conseil des ministres, qu'aux grands manœuvres vont avoir lieu à Nancy.

Paris, 17 février. - On a vu par le compte rendu du conseil des ministres, qu'aux grands manœuvres vont avoir lieu à Nancy.

Paris, 17 février. - On a vu par le compte rendu du conseil des ministres, qu'aux grands manœuvres vont avoir lieu à Nancy.

Paris, 17 février. - On a vu par le compte rendu du conseil des ministres, qu'aux grands manœuvres vont avoir lieu à Nancy.

Paris, 17 février. - On a vu par le compte rendu du conseil des ministres, qu'aux grands manœuvres vont avoir lieu à Nancy.

Paris, 17 février. - On a vu par le compte rendu du conseil des ministres, qu'aux grands manœuvres vont avoir lieu à Nancy.

Paris, 17 février. - On a vu par le compte rendu du conseil des ministres, qu'aux grands manœuvres vont avoir lieu à Nancy.

Paris, 17 février. - On a vu par le compte rendu du conseil des ministres, qu'aux grands manœuvres vont avoir lieu à Nancy.

Paris, 17 février. - On a vu par le compte rendu du conseil des ministres, qu'aux grands manœuvres vont avoir lieu à Nancy.

Paris, 17 février. - On a vu par le compte rendu du conseil des ministres, qu'aux grands manœuvres vont avoir lieu à Nancy.

Paris, 17 février. - On a vu par le compte rendu du conseil des ministres, qu'aux grands manœuvres vont avoir lieu à Nancy.

Paris, 17 février. - On a vu par le compte rendu du conseil des ministres, qu'aux grands manœuvres vont avoir lieu à Nancy.

Paris, 17 février. - On a vu par le compte rendu du conseil des ministres, qu'aux grands manœuvres vont avoir lieu à Nancy.

Paris, 17 février. - On a vu par le compte rendu du conseil des ministres, qu'aux grands manœuvres vont avoir lieu à Nancy.

Paris, 17 février. - On a vu par le compte rendu du conseil des ministres, qu'aux grands manœuvres vont avoir lieu à Nancy.

Paris, 17 février. - On a vu par le compte rendu du conseil des ministres, qu'aux grands manœuvres vont avoir lieu à Nancy.

DERNIÈRE HEURE

DRAME PASSIONNEL

Montpellier, 17 février. - Le 10 novembre dernier, un drame passionnel s'est déroulé dans la ville de Montpellier.

Montpellier, 17 février. - Le 10 novembre dernier, un drame passionnel s'est déroulé dans la ville de Montpellier.

Montpellier, 17 février. - Le 10 novembre dernier, un drame passionnel s'est déroulé dans la ville de Montpellier.

Montpellier, 17 février. - Le 10 novembre dernier, un drame passionnel s'est déroulé dans la ville de Montpellier.

Montpellier, 17 février. - Le 10 novembre dernier, un drame passionnel s'est déroulé dans la ville de Montpellier.

Montpellier, 17 février. - Le 10 novembre dernier, un drame passionnel s'est déroulé dans la ville de Montpellier.

Montpellier, 17 février. - Le 10 novembre dernier, un drame passionnel s'est déroulé dans la ville de Montpellier.

Montpellier, 17 février. - Le 10 novembre dernier, un drame passionnel s'est déroulé dans la ville de Montpellier.

Montpellier, 17 février. - Le 10 novembre dernier, un drame passionnel s'est déroulé dans la ville de Montpellier.

Montpellier, 17 février. - Le 10 novembre dernier, un drame passionnel s'est déroulé dans la ville de Montpellier.

Montpellier, 17 février. - Le 10 novembre dernier, un drame passionnel s'est déroulé dans la ville de Montpellier.

Montpellier, 17 février. - Le 10 novembre dernier, un drame passionnel s'est déroulé dans la ville de Montpellier.

Montpellier, 17 février. - Le 10 novembre dernier, un drame passionnel s'est déroulé dans la ville de Montpellier.

Montpellier, 17 février. - Le 10 novembre dernier, un drame passionnel s'est déroulé dans la ville de Montpellier.

Montpellier, 17 février. - Le 10 novembre dernier, un drame passionnel s'est déroulé dans la ville de Montpellier.

Montpellier, 17 février. - Le 10 novembre dernier, un drame passionnel s'est déroulé dans la ville de Montpellier.

Montpellier, 17 février. - Le 10 novembre dernier, un drame passionnel s'est déroulé dans la ville de Montpellier.

Montpellier, 17 février. - Le 10 novembre dernier, un drame passionnel s'est déroulé dans la ville de Montpellier.

Montpellier, 17 février. - Le 10 novembre dernier, un drame passionnel s'est déroulé dans la ville de Montpellier.

QUESTIONS SOCIALES

Retraites Ouvrières

Les subventions de l'Etat sont accordées en faveur des sociétés de secours mutuels.

Les subventions de l'Etat sont accordées en faveur des sociétés de secours mutuels.

Les subventions de l'Etat sont accordées en faveur des sociétés de secours mutuels.

Les subventions de l'Etat sont accordées en faveur des sociétés de secours mutuels.

Les subventions de l'Etat sont accordées en faveur des sociétés de secours mutuels.

Les subventions de l'Etat sont accordées en faveur des sociétés de secours mutuels.

Les subventions de l'Etat sont accordées en faveur des sociétés de secours mutuels.

Les subventions de l'Etat sont accordées en faveur des sociétés de secours mutuels.

Les subventions de l'Etat sont accordées en faveur des sociétés de secours mutuels.

Les subventions de l'Etat sont accordées en faveur des sociétés de secours mutuels.

Les subventions de l'Etat sont accordées en faveur des sociétés de secours mutuels.

Les subventions de l'Etat sont accordées en faveur des sociétés de secours mutuels.

Les subventions de l'Etat sont accordées en faveur des sociétés de secours mutuels.

Les subventions de l'Etat sont accordées en faveur des sociétés de secours mutuels.

Les subventions de l'Etat sont accordées en faveur des sociétés de secours mutuels.

Les subventions de l'Etat sont accordées en faveur des sociétés de secours mutuels.

Les subventions de l'Etat sont accordées en faveur des sociétés de secours mutuels.

Les subventions de l'Etat sont accordées en faveur des sociétés de secours mutuels.

Les subventions de l'Etat sont accordées en faveur des sociétés de secours mutuels.

Feuilleton de l'Académie de Roubaix-Tourcoing

BRUNO SPÉRANI

L'AVOCAT MALPIÈRE

Travail de Clotilde Par J.-B. COTTEAUX

Première Partie

Ce dualisme devait créer un héritage comme il apparaît au dehors. La lutte acharnée entre la perversité et la bonté, la lutte entre l'instinct et la conscience, la lutte entre le bien et le mal, la lutte entre le bien et le mal, la lutte entre le bien et le mal.

Ce dualisme devait créer un héritage comme il apparaît au dehors. La lutte acharnée entre la perversité et la bonté, la lutte entre l'instinct et la conscience, la lutte entre le bien et le mal, la lutte entre le bien et le mal, la lutte entre le bien et le mal.

Ce dualisme devait créer un héritage comme il apparaît au dehors. La lutte acharnée entre la perversité et la bonté, la lutte entre l'instinct et la conscience, la lutte entre le bien et le mal, la lutte entre le bien et le mal, la lutte entre le bien et le mal.

Ce dualisme devait créer un héritage comme il apparaît au dehors. La lutte acharnée entre la perversité et la bonté, la lutte entre l'instinct et la conscience, la lutte entre le bien et le mal, la lutte entre le bien et le mal, la lutte entre le bien et le mal.

beaucoup de ses études, un certain vide se créait dans le raisonnement, une tendance évidente au paradoxe.

Et encore était-il probable que ces défauts étaient pour beaucoup dans ses succès.

En tout cas, l'avocat Malpière possédait une science capitale : il croyait connaître à fond les défauts et les connaissances assez pour réparer à les dissimuler. Plus tard il en fit un art, il en aurait été parvenu à ses moyens ; un peu moins, et la suite eût été la même.

La nature l'avait doté de la faculté de savoir apprécier ses forces et les aggraver, de savoir dissimuler ses défauts, de savoir se servir de son génie.

Il se servait de son génie pour se servir de son génie. Il se servait de son génie pour se servir de son génie. Il se servait de son génie pour se servir de son génie.

Il se servait de son génie pour se servir de son génie. Il se servait de son génie pour se servir de son génie. Il se servait de son génie pour se servir de son génie.

Il se servait de son génie pour se servir de son génie. Il se servait de son génie pour se servir de son génie. Il se servait de son génie pour se servir de son génie.

spécialement naturellement équilibré. En somme, les femmes seules pouvaient valoir la bêtise de la dévotion morale, parce qu'elles étaient les seules à posséder la faculté de l'instinct et du raisonnement, parce qu'elles étaient les seules à posséder la faculté de l'instinct et du raisonnement.

Comment s'expliquait-elle, ce que l'on appelle le talent ? Le talent, ce n'est que la faculté de l'instinct et du raisonnement, parce qu'elles étaient les seules à posséder la faculté de l'instinct et du raisonnement.

Comment s'expliquait-elle, ce que l'on appelle le talent ? Le talent, ce n'est que la faculté de l'instinct et du raisonnement, parce qu'elles étaient les seules à posséder la faculté de l'instinct et du raisonnement.

Comment s'expliquait-elle, ce que l'on appelle le talent ? Le talent, ce n'est que la faculté de l'instinct et du raisonnement, parce qu'elles étaient les seules à posséder la faculté de l'instinct et du raisonnement.

Comment s'expliquait-elle, ce que l'on appelle le talent ? Le talent, ce n'est que la faculté de l'instinct et du raisonnement, parce qu'elles étaient les seules à posséder la faculté de l'instinct et du raisonnement.

Comment s'expliquait-elle, ce que l'on appelle le talent ? Le talent, ce n'est que la faculté de l'instinct et du raisonnement, parce qu'elles étaient les seules à posséder la faculté de l'instinct et du raisonnement.

Comment s'expliquait-elle, ce que l'on appelle le talent ? Le talent, ce n'est que la faculté de l'instinct et du raisonnement, parce qu'elles étaient les seules à posséder la faculté de l'instinct et du raisonnement.

qu'importe que nos fameux succès oratoires ? Vous qui parlez avec tant de langage et de sens, vous qui parlez avec tant de langage et de sens, vous qui parlez avec tant de langage et de sens.

Vous qui parlez avec tant de langage et de sens, vous qui parlez avec tant de langage et de sens, vous qui parlez avec tant de langage et de sens.

Vous qui parlez avec tant de langage et de sens, vous qui parlez avec tant de langage et de sens, vous qui parlez avec tant de langage et de sens.

Vous qui parlez avec tant de langage et de sens, vous qui parlez avec tant de langage et de sens, vous qui parlez avec tant de langage et de sens.

Vous qui parlez avec tant de langage et de sens, vous qui parlez avec tant de langage et de sens, vous qui parlez avec tant de langage et de sens.

Vous qui parlez avec tant de langage et de sens, vous qui parlez avec tant de langage et de sens, vous qui parlez avec tant de langage et de sens.

Vous qui parlez avec tant de langage et de sens, vous qui parlez avec tant de langage et de sens, vous qui parlez avec tant de langage et de sens.

Je suis, dis-je, un vieux partisan du suffrage universel ; le suffrage des uns ne peut être d'ailleurs les consignes communes, les députés en parlent ; mais on ne peut soutenir que ce droit n'est le peuple souverain, comme l'avait dit le président ou ne peut s'exprimer ainsi, tout n'est que le voir royal qui, lui, a de son côté le droit de voter, le droit de voter, le droit de voter.

Je suis, dis-je, un vieux partisan du suffrage universel ; le suffrage des uns ne peut être d'ailleurs les consignes communes, les députés en parlent ; mais on ne peut soutenir que ce droit n'est le peuple souverain, comme l'avait dit le président ou ne peut s'exprimer ainsi, tout n'est que le voir royal qui, lui, a de son côté le droit de voter, le droit de voter, le droit de voter.

Je suis, dis-je, un vieux partisan du suffrage universel ; le suffrage des uns ne peut être d'ailleurs les consignes communes, les députés en parlent ; mais on ne peut soutenir que ce droit n'est le peuple souverain, comme l'avait dit le président ou ne peut s'exprimer ainsi, tout n'est que le voir royal qui, lui, a de son côté le droit de voter, le droit de voter, le droit de voter.

Je suis, dis-je, un vieux partisan du suffrage universel ; le suffrage des uns ne peut être d'ailleurs les consignes communes, les députés en parlent ; mais on ne peut soutenir que ce droit n'est le peuple souverain, comme l'avait dit le président ou ne peut s'exprimer ainsi, tout n'est que le voir royal qui, lui, a de son côté le droit de voter, le droit de voter, le droit de voter.

Je suis, dis-je, un vieux partisan du suffrage universel ; le suffrage des uns ne peut être d'ailleurs les consignes communes, les députés en parlent ; mais on ne peut soutenir que ce droit n'est le peuple souverain, comme l'avait dit le président ou ne peut s'exprimer ainsi, tout n'est que le voir royal qui, lui, a de son côté le droit de voter, le droit de voter, le droit de voter.

Je suis, dis-je, un vieux partisan du suffrage universel ; le suffrage des uns ne peut être d'ailleurs les consignes communes, les députés en parlent ; mais on ne peut soutenir que ce droit n'est le peuple souverain, comme l'avait dit le président ou ne peut s'exprimer ainsi, tout n'est que le voir royal qui, lui, a de son côté le droit de voter, le droit de voter, le droit de voter.

Je suis, dis-je, un vieux partisan du suffrage universel ; le suffrage des uns ne peut être d'ailleurs les consignes communes, les députés en parlent ; mais on ne peut soutenir que ce droit n'est le peuple souverain, comme l'avait dit le président ou ne peut s'exprimer ainsi, tout n'est que le voir royal qui, lui, a de son côté le droit de voter, le droit de voter, le droit de voter.

Je suis, dis-je, un vieux partisan du suffrage universel ; le suffrage des uns ne peut être d'ailleurs les consignes communes, les députés en parlent ; mais on ne peut soutenir que ce droit n'est le peuple souverain, comme l'avait dit le président ou ne peut s'exprimer ainsi, tout n'est que le voir royal qui, lui, a de son côté le droit de voter, le droit de voter, le droit de voter.

Je suis, dis-je, un vieux partisan du suffrage universel ; le suffrage des uns ne peut être d'ailleurs les consignes communes, les députés en parlent ; mais on ne peut soutenir que ce droit n'est le peuple souverain, comme l'avait dit le président ou ne peut s'exprimer ainsi, tout n'est que le voir royal qui, lui, a de son côté le droit de voter, le droit de voter, le droit de voter.

Je suis, dis-je, un vieux partisan du suffrage universel ; le suffrage des uns ne peut être d'ailleurs les consignes communes, les députés en parlent ; mais on ne peut soutenir que ce droit n'est le peuple souverain, comme l'avait dit le président ou ne peut s'exprimer ainsi, tout n'est que le voir royal qui, lui, a de son côté le droit de voter, le droit de voter, le droit de voter.

Je suis, dis-je, un vieux partisan du suffrage universel ; le suffrage des uns ne peut être d'ailleurs les consignes communes, les députés en parlent ; mais on ne peut soutenir que ce droit n'est le peuple souverain, comme l'avait dit le président ou ne peut s'exprimer ainsi, tout n'est que le voir royal qui, lui, a de son côté le droit de voter, le droit de voter, le droit de voter.

Je suis, dis-je, un vieux partisan du suffrage universel ; le suffrage des uns ne peut être d'ailleurs les consignes communes, les députés en parlent ; mais on ne peut soutenir que ce droit n'est le peuple souverain, comme l'avait dit le président ou ne peut s'exprimer ainsi, tout n'est que le voir royal qui, lui, a de son côté le droit de voter, le droit de voter, le droit de voter.

Je suis, dis-je, un vieux partisan du suffrage universel ; le suffrage des uns ne peut être d'ailleurs les consignes communes, les députés en parlent ; mais on ne peut soutenir que ce droit n'est le peuple souverain, comme l'avait dit le président ou ne peut s'exprimer ainsi, tout n'est que le voir royal qui, lui, a de son côté le droit de voter, le droit de voter, le droit de voter.

Je suis, dis-je, un vieux partisan du suffrage universel ; le suffrage des uns ne peut être d'ailleurs les consignes communes, les députés en parlent ; mais on ne peut soutenir que ce droit n'est le peuple souverain, comme l'avait dit le président ou ne peut s'exprimer ainsi, tout n'est que le voir royal qui, lui, a de son côté le droit de voter, le droit de voter, le droit de voter.